



District scolaire francophone Sud  
Apprendre. Grandir. Devenir.

# Transport scolaire

## PÉRIODE ESTIVALE

### Le saviez-vous?

- **Durant l'année scolaire**, tout changement au dossier de votre enfant doit se faire directement auprès de l'école de votre enfant. Pour tout ce qui a trait au transport scolaire, plusieurs formulaires sont disponibles dans le [Portail des parents](#).
  - **Pendant la période estivale**, nous vous invitons à [remplir ce formulaire](#).
- **Portail des parents** : Si vous faites une demande de changement au dossier de votre enfant durant la période estivale, ces changements seront seulement visibles dans le Portail des parents au courant de la dernière semaine d'août.

Le Portail des parents vous donne accès à tous les renseignements concernant le transport scolaire, tels que l'arrêt assigné et l'heure de passage, et vous permet de soumettre une demande de transport alternatif.

S'il s'agit de votre première connexion, vous devez [créer un compte](#), en cliquant sur « Créer un compte » dans le Portail des parents. Assurez-vous d'utiliser la même adresse courriel que celle fournie à l'école.
- Pour des raisons de sécurité, seules les adresses d'embarquement et de débarquement permises sont le domicile, la garderie ou le domicile d'un(e) autre parent, tutrice ou tuteur en cas de garde partagée.

#### ● **Comment inscrire mon enfant au transport scolaire durant la période estivale?**

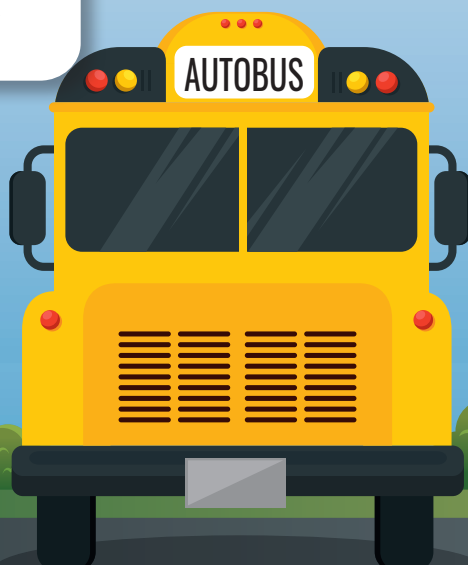
Pour toute inscription ou tout changement au transport scolaire de votre enfant durant la période estivale, nous vous invitons à consulter la page « [Période estivale](#) » du site Web du DSFS.

#### ● **Où sera situé l'arrêt d'autobus de mon enfant?**

L'équipe du transport scolaire travaille très fort durant la période estivale pour déterminer les arrêts d'autobus et les trajets pour l'année scolaire 2026-2027.

L'information sera disponible sur le [Portail des parents vers la fin août](#), soit lorsque les routes d'autobus auront été déterminées.

[Procédure pour vous inscrire au Portail des parents](#)



### ● **Changement d'école**

Si vous déménagez durant l'été et que votre nouveau domicile se trouve toujours dans une zone de fréquentation scolaire du District scolaire francophone Sud, vous n'avez pas à réinscrire votre enfant. Vous devrez cependant communiquer avec les personnes adjointes administratives des deux écoles concernées après le 24 août 2026 pour signaler ce changement.

Si votre enfant est déjà inscrit dans une école du District scolaire francophone Sud, on vous invite à [remplir le formulaire de changement d'adresse ou de coordonnées](#) du secteur du transport scolaire dès que possible.

### ● ***Nous venons tout juste ou nous prévoyons déménager cet été. Quelle école fréquentera mon enfant en septembre?***

Les zones scolaires sont établies de sorte que les élèves fréquentent l'école de leur quartier, à moins d'une exception. Pour connaître l'école que fréquentera votre enfant, veuillez indiquer votre adresse postale [ici, sous l'onglet « Écoles admissibles »](#).

**Pour plus d'information, visitez la section [Transport scolaire](#) ou [Période estivale](#) du site Web du DSFS.**

**Pour communiquer avec le transport scolaire :**

506-533-3720 | [DSF-STransport@nbed.nb.ca](mailto:DSF-STransport@nbed.nb.ca)

[Formulaire de demande d'information générale](#)

